

# Servir l'intérêt public



Deion Weir, Dt.P.  
présidente

*La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.*

*Nous nous consacrons à l'amélioration de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents, fournis par les diététistes dans leurs environnements d'exercice en évolution constante.*

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous à titre de présidente du conseil de l'Ordre pour 2017-2018. Membre du conseil pendant quatre ans, j'ai siégé aux comités des questions législatives, des relations avec les patients, d'assurance de la qualité et de vérification, ainsi qu'au Comité de discipline et d'aptitude professionnelle que j'ai présidé. Ces expériences ont enrichi mes perspectives et ma compréhension de la réglementation et de la gouvernance. Mes sept années dans les fonctions de responsable de l'exercice professionnel et plus de quatre années en informatique clinique m'ont préparée à assumer ce rôle. Je travaille actuellement à temps plein à l'Hôpital de Markham Stouffville à titre de responsable de l'exercice de la profession au service de l'exercice interprofessionnel et de l'éducation.

Un des aspects professionnels les plus gratifiants dans le domaine de la santé est de savoir que les soins que l'on prodigue ont un effet positif dans la vie de quelqu'un. C'est ce qui me stimule le plus, qu'il s'agisse des soins dispensés en première ligne, de l'élaboration de politiques, des procédés, des lignes directrices ou des programmes qui faciliteront la prestation d'excellents soins.

Au début de ma carrière de responsable de l'exercice professionnel, j'ai constaté que je comptais beaucoup sur le Service de consultation sur l'exercice de l'Ordre pour m'aider à établir des normes de soins qui touchaient non seulement mes clients individuels mais aussi les clients de l'organisme. J'ai vu combien les normes d'exercice peuvent donner lieu à des soins sécuritaires prodigués avec compétence et dans le respect de l'éthique. J'ai mieux compris comment le mandat de l'Ordre protège le public, et au fil du temps, est né l'intérêt profond d'apporter une contribution quelconque à ce mandat.

Élue au conseil en 2010, au cours de cette même année, j'ai acquis une mine de connaissances sur la réglementation et la gouvernance. J'ai constaté par moi-même comment les décisions du conseil protégeaient le public. Lors de mon deuxième mandat en 2016, j'ai eu le sentiment que le temps était venu d'assumer de plus grandes responsabilités dans ce mandat de protection du public.

Cette année, dans mes fonctions à l'hôpital, j'ai eu l'occasion de mettre en œuvre un programme d'aide à l'alimentation visant à améliorer l'état nutritionnel de nos personnes âgées. J'ai vu que grâce à une planification soigneuse, à la formation et à la mise en œuvre, les bénévoles pouvaient avoir un effet positif dans la vie d'un grand nombre de personnes âgées. De même, quoique je ne puisse pas échanger personnellement avec chaque membre du public, je sais que les décisions du conseil guideront les membres pour fournir leur des soins sécuritaires avec compétence et dans le respect de l'éthique.

C'est un privilège de siéger au conseil et un plus grand privilège de le présider. Je prends cette responsabilité au sérieux, sachant que chaque décision a des conséquences sur le public. J'attends avec intérêt une autre année productive au conseil pour servir l'intérêt public.